

Campagne Routes barrées

“ Chantiers sous circulation ”

agir ensemble pour la sécurité
des personnels de chantier, des
usagers et des riverains



Quel est le dispositif Routes barrées “ chantier sous circulation ” de Routes de France ?

La campagne Routes barrées, initiée par Routes de France, s'inscrit parfaitement dans la charte « **Chantier franchement sûr** » signée par le **Ministère du Travail, la CNAM, l'INRS, l'OPPBTP et la FNTP**. En signant la charte « Chantier franchement sûr », chacun s'engage à prendre en compte la sécurité et les conditions de travail des intervenants dès la conception d'un ouvrage. L'organisation de la prévention le plus en amont possible permet de mieux maîtriser les temps et les coûts de réalisation des ouvrages. Elle participe également à une meilleure prise en compte des conditions de travail et favorise une réduction des risques professionnels liés à l'exécution des travaux sur les chantiers. Elle contribue à la réduction des accidents du travail et des maladies professionnelles.

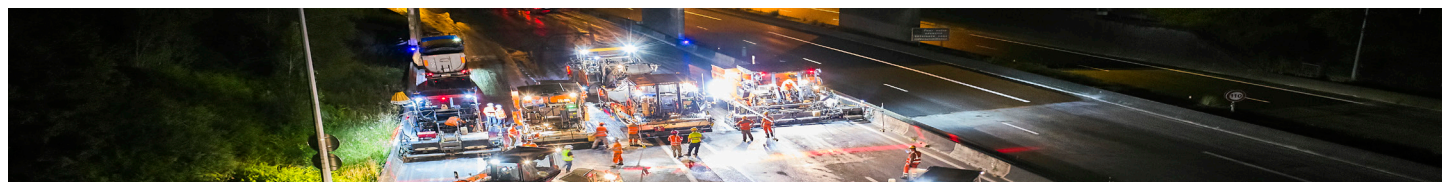
Le dispositif Routes barrées « Chantiers sous circulation » permet d'analyser les conditions d'exécution des travaux routiers et d'adapter, autant que possible, les modalités de circulation pendant l'exécution du chantier. Cela permet la mise en sécurité des riverains et du personnel de chantier.

“

Avant tous travaux sur le domaine public, il est nécessaire de mettre en place **une signalisation temporaire** adaptée afin de garantir la sécurité des usagers, des riverains et des personnels travaillant sur le chantier.

La signalisation temporaire sert à **alerter, guider** et inviter les usagers à **modifier** leurs comportements face à une situation inhabituelle.

”



Personnel de chantier, usagers, riverains, ils ont la priorité !



Quelles sont les préconisations phares de la profession ?

Le principe :

Barrer la route pendant la durée d'intervention dès lors que cela reste techniquement faisable. Les travaux hors circulation apportent **sécurité et sérénité** aux personnels de chantier et une meilleure **qualité d'exécution** : les déviations libèrent l'emprise du chantier et permettent une évolution des engins plus aisée. Les chantiers sous route barrée peuvent conduire à réduire **les délais d'exécution des travaux**.



Les alternatives :

Si barrer la route est impossible, installons une **zone de sécurité d'un mètre** entre la limite de la zone de travaux et la signalisation.

S'il est impossible d'avoir une zone de sécurité d'un mètre, **isolons** le chantier par des **séparateurs de voies jointifs** lestés type K16 ou séparateurs béton.



Missions et obligations du maître d'ouvrage en matière de sécurité au travail

L'article L. 4531-1 du Code du travail précise :

« Afin d'assurer la sécurité et de protéger la santé des personnes qui interviennent sur un chantier de bâtiment ou de génie civil, le maître d'ouvrage, le maître d'œuvre et le coordonnateur en matière de sécurité et de protection de la santé mentionné à l'article L. 4532-4 mettent en œuvre, pendant la phase de conception, d'étude et d'élaboration du projet et pendant la réalisation de l'ouvrage, les principes généraux de prévention énoncés aux 1° à 3° et 5° à 8° de l'article L. 4121-2.

Ces principes sont pris en compte notamment lors des choix architecturaux et techniques ainsi que dans l'organisation des opérations de chantier, en vue :

- 1° de permettre la planification de l'exécution des différents travaux ou phases de travail se déroulant simultanément ou successivement ;
- 2° de prévoir la durée de ces phases ;
- 3° de faciliter les interventions ultérieures sur l'ouvrage. »

